

Délibération N° 2020-57

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012, notamment les titres I et III, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des durées d'amortissement et de la politique d'immobilisation

Le Conseil d'administration approuve les durées d'amortissement et la politique d'immobilisation conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Par déléation
La Directrice Générale des Services
Irene CAZEL

Nathalie DOMPNIER


La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.